

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHÉ VAE ?

Objectifs

- Connaître les différents types d'accompagnement prévus dans une démarche VAE
- Identifier les différentes modalités d'accompagnement
- Se repérer parmi les différents prestataires d'accompagnement

La loi du 17 janvier 2002, relative à la validation des acquis de l'expérience, ne donne pas de définition stabilisée de l'accompagnement. Les textes de loi précisent uniquement le cadre réglementaire concernant l'accompagnement à l'issue de l'étape de recevabilité.

Dans la pratique, l'accompagnement est également présent lors de deux autres étapes d'une démarche VAE : en amont de la recevabilité et à l'issue de la décision du jury.

Ces trois accompagnements interviennent donc aux moments clés de la démarche du candidat. S'ils répondent à des objectifs différents (cf. tableaux ci-dessous), ils ont une caractéristique commune : il s'agit d'un moment privilégié, au cours duquel le candidat analyse ses parcours professionnel et personnel avec l'aide d'un professionnel de la VAE.

L'accompagnement en amont de la recevabilité

Pour encourager les personnes à entreprendre une démarche de VAE, le législateur a mis en place un dispositif d'information conseil, permettant au grand public d'obtenir les informations et conseils nécessaires pour se lancer.

| Objectifs | Par qui ? | Comment ? | Outils utilisés ? | Durée ? |
|---|--|---|---|--|
| <p>Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes de la VAE • Les textes juridiques • L'offre de certification régionale et nationale <p>Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la pertinence du projet VAE • Orienter vers le/les organismes certificateurs concernés • Aider à la constitution du premier dossier | <ul style="list-style-type: none"> • Les PIC (Points Information Conseil) donnent généralement un premier niveau d'informations¹. • Pour confirmer le choix d'une certification, il est conseillé de s'adresser directement à l'organisme certificateur concerné. Vous trouverez leurs adresses auprès des PIC. • Dans le cadre des démarches collectives en entreprise, des cabinets conseils sont souvent sollicités pour identifier la/les certification(s) pertinent(e)s | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'informations collectives ou • Entretien individuel | <ul style="list-style-type: none"> • Grilles d'analyse de l'expérience cf. annexe 1 • RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles²) : en ligne sur www.cncp.gouv.fr : • Les référentiels : cf. définitions ci-après | <ul style="list-style-type: none"> • Variable en fonction du niveau de connaissances du candidat sur la VAE, de l'analyse qu'il aura éventuellement fait de son expérience et de ses recherches sur les certifications possibles • A ce niveau, certains ministères proposent des entretiens de conseil individualisés. Leur durée varie de 1 à 5 heures |

1. La liste des PIC est disponible auprès de votre Conseil régional et sur le site internet www.pratiques-de-la-formation.fr.

2. Cet outil en ligne recense toutes les informations sur les certifications accessibles à la VAE. Il n'existe pas de version papier.

NB : il existe des certifications accessibles par la VAE en cours d'inscription sur le RNCP.

Accompagnement à l'issue de la recevabilité

Si l'organisme certificateur émet un avis favorable de recevabilité, le candidat peut continuer sa démarche de VAE et préparer les épreuves de validation. Facultatif, mais vivement recommandé dans la majorité des cas, cet accompagnement peut être rendu obligatoire par certains organismes certificateurs*. En effet, il peut être difficile d'identifier, en fonction de son expérience, les compétences qui doivent être mentionnées dans le dossier de validation ou démontrées lors de la mise en situation professionnelle.

* Par exemple, le ministère de l'Équipement et certaines universités.

| Objectifs | Par qui ? | Comment ? | Outils utilisés | Durée ? |
|--|---|---|--|---|
| Préparation aux épreuves de validation <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la rédaction du dossier de validation • Préparation à la mise en situation professionnelle • Conseils pour l'entretien (éventuel, à la demande du candidat ou du jury) | <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes certificateurs ont souvent mis en place leur propre prestation d'accompagnement. Dans la pratique, il est conseillé de se faire accompagner par l'organisme propriétaire de la certification visée : il a une meilleure connaissance des référentiels de certification et des attentes des membres de jury des épreuves de validation. • Certains ministères certificateurs ont habilité des prestataires*. • Des cabinets de conseil peuvent également réaliser cette prestation (voir § sur les critères de choix) | <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de mise en œuvre dépendent de l'évaluation prévue par l'organisme certificateur : <ul style="list-style-type: none"> - entretiens individuels - ateliers de travail en petits groupes - travail à distance (mail, téléphone) - formules mixtes | <ul style="list-style-type: none"> • Le référentiel des activités professionnelles décrit les tâches réalisées par une personne dans l'exercice de son métier ou de la qualification sanctionnée par la certification • Le référentiel des compétences : mentionne les savoirs, savoir-faire et comportements associés aux activités • Le référentiel de certification décrit les modalités d'évaluation et les procédures de certification | <ul style="list-style-type: none"> • Durée variable (de 8 à 24 heures) |

* Dans ce cas, les prestations répondent à un cahier des charges qui fixe les modalités d'accompagnement souhaitées par l'organisme certificateur.

Accompagnement à l'issue de la décision du jury

Cet accompagnement a été mis en place pour limiter le nombre d'abandons suite à une validation partielle¹. Il peut être proposé à des candidats qui ont obtenu un refus de validation. Tous les organismes certificateurs ne l'ont pas mis en œuvre.

| Objectifs | Par qui ? | Comment ? | Outils utilisés | Durée ? |
|---|---|--|----------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • En cas de refus de validation : repositionner le candidat dans un nouveau projet professionnel • En cas de validation partielle : aider au choix d'un parcours complémentaire pour l'obtention des unités manquantes | <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes certificateurs • En cas de refus de validation, les organismes privés qui ont accompagné le candidat peuvent être recontactés | Les modalités de mise en œuvre varient d'un organisme certificateur à l'autre : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel d'orientation • Suivi régulier du candidat | Fiches de synthèse du jury | Durée variable selon les ministères certificateurs : <ul style="list-style-type: none"> • d'un entretien de 2 heures • au suivi régulier du candidat, jusqu'à son nouveau passage devant le jury |

1. Exemple de quelques chiffres 2006 du ministère de l'Éducation nationale (enseignement scolaire).

Source : *Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance*.

- Académie de Créteil : 24, 4 % de validation partielle sur 2 233 dossiers examinés.

- Académie de Guadeloupe : 59,5 % de validation partielle sur 126 dossiers examinés.

- Académie d'Orléans Tours : 30, 4 % de validation partielle sur 700 dossiers examinés.

Comment choisir un cabinet conseil ?

Le marché de l'accompagnement en matière de VAE est ouvert à tout cabinet conseil qui souhaite se positionner sur le créneau. A l'heure actuelle, nous avons peu d'éléments sur leurs pratiques.

Si vous souhaitez faire appel à un cabinet conseil, nous vous proposons une liste non exhaustive d'indicateurs qualité qui vous aideront dans votre choix.

| Indicateurs | Commentaires |
|---|--|
| Maîtrise du secteur et de la certification concernés | Préférez les organismes compétents dans votre secteur professionnel |
| Positionnement par rapport à la VAE | Vérifiez son antériorité en matière d'accompagnement VAE depuis 2002 |
| Nombre de candidats accompagnés | Vérifiez que l'accompagnement VAE est son activité principale |
| Nombre de candidats qui ont validé totalement/partiellement | A rapprocher du nombre total de candidats accompagnés A noter que les validations partielles ne doivent pas être perçues comme un échec |
| Qualité de la prestation proposée | Vérifiez auprès des personnes accompagnées ou qui ont été accompagnées, la pertinence des méthodes et outils utilisés |
| Coûts | Plus le niveau de la certification est élevé, plus le coût sera important |
| Négociation d'une prestation individualisée | Vérifiez la capacité de l'organisme à s'adapter à vos besoins et à vos contraintes ? |

En savoir plus

- Modalités de prise en charge financière, en fonction de votre statut : voir FICHES 26-14 à 26-16 des *Fiches pratiques de la formation continue*.
- Liste des Points information conseil (PIC) disponible auprès de votre conseil régional et en ligne sur le site internet www.pratiques-de-la-formation.fr.

A LIRE

- *Les Fiches pratiques de la formation continue*, voir FICHE 26-12 (accompagnement VAE), édition Centre Inffo.
- *Inffo Flash*, n° 696, 16-28 février 2007, Sens et figures de l'accompagnement en formation, édition Centre Inffo.
- *Miniguide des Fiches pratiques : Comment enregistrer une certification au Répertoire national ?*, édition Centre Inffo.
- *Vademecum des Fiches pratiques « la VAE, étape par étape »*, co-édition Séfi/Arnaud Frelan - Centre Inffo, 2010

S'INFORMER voir planning des formations en fin d'ouvrage

- Petit déjeuner « Cycle VAE : l'étape d'information, conseil et orientation »
- Petit déjeuner « Cycle VAE : l'accompagnement »
- Petit déjeuner « Cycle VAE : la validation par le jury »
- Petit déjeuner « Panorama des figures de l'accompagnement »

Tableau d'analyse de l'expérience (professionnelle, non professionnelle et/ou bénévole)

| Entreprise/ Association | Secteur d'activités/ Secteur professionnel | Poste occupé | Période | Compétences liées directement au poste | Autres compétences développées |
|----------------------------|---|--------------|---------|---|-----------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |